

[WEBINAIRE]

Le covoiturage, un mode de déplacement facilitant l'emploi et la formation professionnelle

Introduction : Le covoiturage du quotidien

Délia COPEL, responsable Développement

12 mai 2026



01.

Le covoiturage du quotidien

De quoi parle-t-on ?



Définition du covoiturage du quotidien



Partage d'un trajet réalisé par un conducteur non professionnel avec un (ou plusieurs) passager(s), dans une logique de partage de frais de déplacement, sur tout ou partie d'un trajet de moins de 80 km.

Aujourd'hui en France, 80% de ces déplacements sont encore effectués en voiture individuelle.



60 millions de sièges libres/jour en heures de pointe
-> comment mieux utiliser les sièges libres des véhicules ?

Panorama des offres de covoiturage du quotidien



Organisé (RDV), anticipation

J'organise mon trajet à l'avance, je suis engagé vis-à-vis de mon covoitureur

Informel

Je m'organise par mes propres moyens (collègues, voisins, famille...)

Via plateforme (D-T)*

J'utilise les services d'une plateforme privée ou publique de mise en relation (centrale réservation, application,...)



(D-T)* Domicile-Travail

Zonale, flux diffus

Sans Réservation, spontané

Utilisation des flux de voitures, sans contrainte d'organisation

Avec plateforme (D-T)

Arrêt défini

Je me rends à un arrêt physique pour aller à un autre arrêt



Sans plateforme Arrêt prédéfini

Je me rends à un arrêt pour aller n'importe où ou arrêt défini



Sans plateforme Sans arrêt

Je fais une demande n'importe où pour aller n'importe où

Auto-stop non organisé

Comme une liane de bus express

→ dispositifs complémentaires adaptés aux besoins des différents publics ainsi qu'aux spécificités de chaque territoire

Lignes Simplifiées / Solidaires

Territoires ruraux = auto-stop organisé & sécurisé



- Sans application
- Panneaux lumineux à boutons poussoirs
- Gratuit pour le passager, sans incitation conducteur

*Exemple "Covoit Go" à Chambéry ou en
Bretagne Romantique*

Lignes de covoiturage express

Performance garantie lorsque le flux est important
en heure de pointe : **temps d'attente < 10 mn**
+ **garantie départ et retour**



M6 Capital, Lane, la solution de covoiturage pour
réduire ses frais et covoiturer sans contrainte

-> Faire de la voiture un transport collectif



Réduction des coûts de mobilité

- Réduction des coûts de carburant grâce au partage des frais : indemnisation jusqu'à **150 € / mois max** (2€/passager transporté) via les plateformes numériques
- Versement de l'indemnité du **forfait Mobilités Durables** par l'employeur (**jusqu'à 600€/mois**)
- Économie substantielle si le conducteur devient passager : c'est **2 000 €/an d'économisés*** (trajet 20 kms)

Amélioration de la mobilité en zone rurale et périurbaine

- Véritable alternative pour les personnes sans permis
- Reconnecte certains territoires enclavés aux zones d'emploi
- Apporte de la résilience au système de transport en commun (complète ou étend l'offre)

Création de lien social / convivialité

- Création de communautés locales d'utilisateurs engagés
- Renforce la solidarité locale (entraide)
- Événements conviviaux : organisation d'ateliers, petits déjeuners et afterworks

Avantages employeurs

- Amélioration de l'accessibilité du site,
- Économie de foncier
- Renforcement des liens sociaux (rencontres, partage, échange...)
- Moins de stress sur les trajets du quotidien

Un écosystème d'acteurs à fédérer autour du covoiturage



- **Autorité Organisatrice de la Mobilité** (Région, EPCI, Syndicat Mixte...)
- **Rôle** : pilote la politique, coordonne les partenaires compétents et participe au financement
- **Objectifs** : organiser la pratique à l'échelle d'un bassin de mobilité pour atteindre une masse critique d'utilisateurs

Les 3 piliers d'une politique de covoiturage durable et efficiente

Infrastructures (voirie partagée et stationnement)

Portage : propriétaires et gestionnaires de foncier
(Départements, villes, entreprises, etc.)

Parkings de covoiturage, places de stationnement & politique tarifaire, voies réservées (VR2+)...


Effet durable

Solutions de covoiturage

Portage : AOM
le cas échéant, au sein des plans de mobilité inter-entreprises (PMIE)
Choix des plateformes de mise en relation (avec réservation et/ou temps réel)


Passage à l'échelle

Communication / Animation

Portage : Employeurs, Collectivités

- Animation inter-entreprise : webinaire, afterwork, challenge
 - Animation territoriale par les collectivités territoriales
- 

Indispensable à la notoriété et au changement de comportement, encore sous-exploité



Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) dec 2019

Cadre législatif facilitant le développement de transports du quotidien plus faciles, plus propres et innovants.

businessEmployeurs & Salariés

Forfait Mobilités Durables (FMD)

Indemnité forfaitaire exonérée d'impôts pour encourager les modes alternatifs voiture individuelle sur les trajets D-T

- **Privé (facultatif) :** 600€/an max (900€ si cumulé avec TC).
- **Public (obligatoire) :** jusqu'à 300€/an si > 100j.

Le Titre Mobilité Durable

Solution de paiement prépayée (type ticket resto) dédiée aux trajets domicile-travail, utilisable chez des prestataires de mobilité agréés. Alternative ou complément au forfait mobilités durables (FMD).

verified_userOutil de contrôle

Registre des Preuves (RPC)

Plateforme nationale de suivi et de contrôle de la validité des trajets effectués sur les plateformes numériques (Ecov, PassPass, BBC Daily...).

Garanties :

- Sécurise le versement des indemnités publiques.
- Atteste la pratique réelle du covoiturage.
- Évite la fraude aux incitations financières.

account_balanceCollectivités (AOM)

Fonds Vert 2026

Aide au financement des projets (infrastructures, incitation, exploitation).

Cahier d'accompagnement

Campagnes d'incitation

Soutien financier direct aux usagers reversé via les plateformes (Indemnités passager transporté, Indemnités sièges libres.) et dispositif de garantie départ et retour

Observatoire du covoiturage

Outil d'analyse territoriale pour suivre et piloter la politique locale de mobilité.

02.

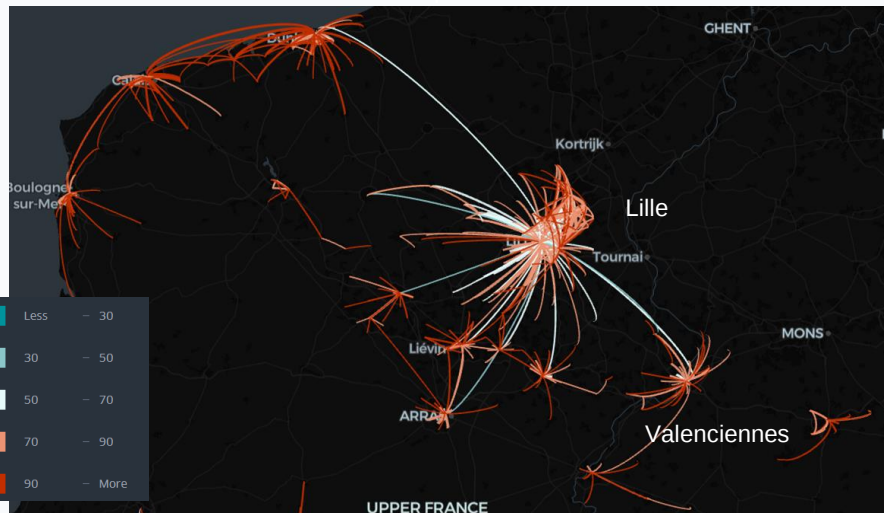
Etat des lieux dans les Hauts-de-France



A l'échelle des Hauts-de-France, la voiture pour aller au travail représente 88% des trajets



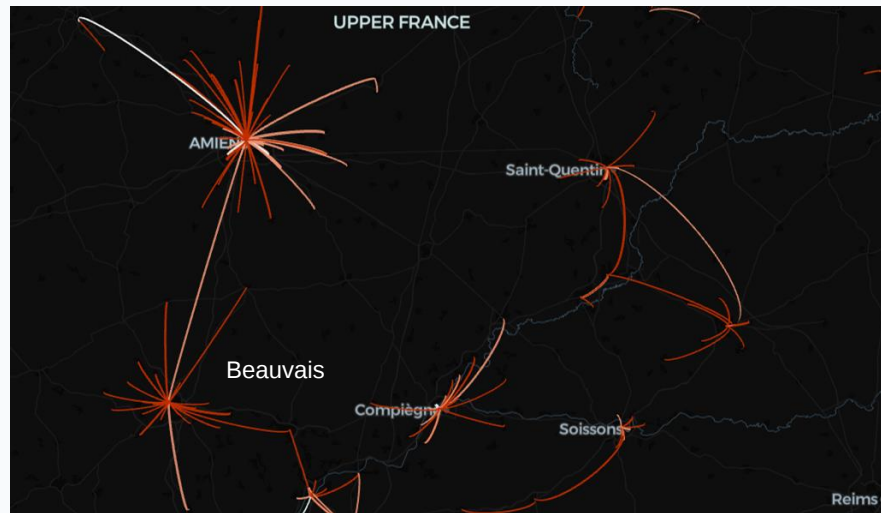
Secteur Nord



Part modale VP (%)

1,7 millions d'actifs,
dont **1,5 millions** se rendent au travail
en voiture.

Secteur Sud



Taux d'occupation de 1,07 p/veh
plusieurs millions de sièges libres
inoccupés sur les trajets du quotidien

Hauts-de-France du 01/01/2025 au 31/12/2025



1035 622

Passagers transportés [↗](#)



2,2

Personnes par véhicule [↗](#)



11 768

Primo conducteurs [↗](#)



18 742

Primo passagers [↗](#)



20 km

Distance moyenne [↗](#)



21 min

Temps moyen des trajets



93,1 %

Trajets réalisés à l'intérieur du territoire [↗](#)



4 019

Tonnes de CO₂ économisés [↗](#)

Extrait du registre des preuves de covoiturage

**soit 9 % du covoiturage déclaré dans le
Registre des Preuves de Covoiturage**

Top 10 des EPCIs émetteurs de trajets (parmi les trajets supérieurs à 10 km)

CA Béthune Bruay Artois Lys
CA Lens Liévin
CA Hénin Carvin
MEL
CA Valenciennes Métropole
CA Amiens Métropole
CA Douaisis
CU Dunkerque
CA Beauvaisis
CA Maubeuge Val de Sambre

Top 10 des EPCIs récepteurs de trajets (parmi les trajets supérieurs à 10 km)

CA Béthune Bruay Artois Lys
CA Lens Liévin
CA Hénin Carvin
MEL
CA Valenciennes Métropole
CA Amiens Métropole
CA Douaisis
CA Beauvaisis
CU Dunkerque
CA Maubeuge Val de Sambre



**Territoires proposant des incitatifs et/ou
participant aux défis PassPasscovoiturage**

PassPass Covoiturage

Syndicat Mixte Mobilités HdF
(large couverture territoriale, gamification)

- **RDV**
- **Partage de frais**
- **Défis Mobilités**
- Animation et communication locale auprès de communautés engagées

Blablacar Daily

Artois Mobilités / Beauvaisis
(incitatifs financiers)

- **RDV**
- **Passager : GRATUIT**
- **Conducteur : 0,50 à 3€/passager.**
- **Plafond : ~150€ / mois**

Covoit'Ici (Ecov)

Sambre Mobilités (incitatifs financiers)

- **Temps réel (sans réservation)**
- **Passager : GRATUIT**
- **Conducteur : 0,5€ Indemnités sièges libres + 1€ / passager**
- Garantie départ & retour
- Animation locale

1^{ère} ligne Covoit Ici
Maubeuge ↔ Cousolre,
ouverture 09/26



g Depuis le 1er janv. 2024 : suppression de la prime nationale Certificat d'Économie d'Énergie de 100€ versées aux nouveaux covoitureurs



La voiture est un transport collectif

FAQ



Pour les conducteurs, les indemnités servent à construire l'offre de transport

- **Indemnisation à la déclaration de Sièges Libres (ISL)**
Indemniser financièrement le conducteur qui déclare son trajet avec des sièges libres dans son véhicule sur l'application.
- **Indemnité Prise de Passager (IPP)**
Indemniser financièrement le conducteur qui prend en charge un ou plusieurs passagers pour les amener à leur destination.

Pour les passagers, des dispositifs pour accompagner le changement de comportement

- **Garantie départ pour les passagers en heure de pointe**
Lorsque qu'un passager fait une demande de trajet et qu'aucun conducteur n'est repéré sur l'application pour venir le prendre en charge, une garantie "départ" est déclenchée après 15 minutes d'attente (via bus, taxi ou VTC pris en charge par le service).
- **Trajets offerts** ou participation de 0,5c généralement proposée pour développer l'usage

Pilotage agile et ciblé des incitatifs (ISL et Garantie départ) afin d'améliorer l'impact au fil du temps, et optimiser l'usage de l'argent public.



Quid des assurances en tant que passager

L'assurance responsabilité civiles est obligatoire pour tout véhicule donc le passager est couvert ! Les dommages corporels qui pourraient arriver en cas d'accident sont assurés et intégralement indemnisés par l'assurance de responsabilité civile du conducteur.

Et si le véhicule du conducteur n'est pas assuré... La loi française est on ne peut plus claire à ce sujet, en cas d'accident de la route, vous serez automatiquement indemnisé. C'est le **Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages** (FGAO) qui se chargera de vous indemniser. C'est un organisme qui a été créé par l'Etat et qui en quelque sorte se substitue à l'assurance pour que les victimes innocentes perçoivent des indemnités.



Quid des assurances en tant que conducteur

L'assurance de base (même assurance au tiers) fonctionne, car le covoiturage est prévu dans les contrats d'assurance au même titre que le transport de passagers.

Pour l'assurance des trajets de covoiturage domicile-travail ?

Globalement, c'est pareil ! Votre assurance couvre le conducteur et son passager.

Exception, pour les véhicules de fonction, tout dépend du contrat avec l'employeur. En général, le covoiturage n'est pas autorisé sur les trajets professionnels, et le partage de frais peut être reconnu comme un bénéfice ou interdit par l'employeur car les frais sont souvent couverts par l'employeur.

Pour savoir si je fais bien du covoiturage tel qu'il est défini par la loi art 3132-I du code des transports, deux choses à vérifier :

- **Il ne faut pas que je me déplace uniquement pour transporter des passagers**
- **ne pas faire de bénéfice (seul le partage de frais est autorisé)**

Non, les panneaux dynamiques indiquent la présence d'un passager et le parcours sms est possible

mais les fonctionnalités du service temps réel restent limitées sans géolocalisation -

- impossibilité de verser des indemnités pour la mise à disposition des sièges libres ou la prise en charge de passager
- impossible de visualiser les passagers ou conducteurs en approche,
- pour l'opérateur, plus difficile de fiabiliser le service pour les passagers, en estimant leur temps d'attente selon le jour et l'heure, en fonction du nombre de conducteurs sur la route.